



Exclusion d'enfant d'une équipe sportive

Par Sandra26

Bonjour

Notre fils fait parti d'un club sportif en u13.

Il s'agit d'une association régit par la loi 1901.

Le président du club nous annonce que 4 enfants de l'équipe u13 de 12 ans sont vires de l'équipe car selon lui ces enfants ne sont pas assez fort pour rester dans l'équipe car il souhaite les faire monter en d1.

A til le droit de virer les enfants comme ca? Cest pour nous de la discrimination pure et simple! Car chaque enfant a le droit à la même chance qu'un autre.

Il s'agit quand même d'un club sportif associatif d'une petite commune de 3500!!!

Le but est pour nous avant tout la pratique d'une activité sportive et d'un loisir.

Sur quel texte de loi puis je m'appuyer ?

Par Isadore

Bonjour,

Il faut se référer aux statuts de l'association et éventuellement au contrat signé avec elle.

Il ne s'agit pas au sens juridique de discrimination que de sélectionner les enfants en fonction de leurs performances sportives.

Car chaque enfant a le droit à la même chance qu'un autre.

Si l'association se place dans un contexte de compétition sportive, il est logique de sélectionner les enfants qui ont le meilleur niveau.

Le but est pour nous avant tout la pratique d'une activité sportive et d'un loisir.

Ce qui compte c'est le but de l'association tel que défini par les statuts. Vos buts et ceux de l'association en question ne sont pas forcément en phase.

Par Sandra26

Merci pour votre réponse.

Je vais relire les statuts.

Cependant je n'ai rien lu vis à vis de cette sélection.

Il parle seulement d'engagement dans les compétitions.

Par Isadore

Y a-t-il quelque chose à propos de la sélection pour faire partie d'une équipe ?

Votre fils est-il adhérent et dans ce cas y a-t-il quelque chose à propos du droit des adhérents à faire partie de l'équipe (ou d'une équipe) ?

Il parle seulement d'engagement dans les compétitions.

Dans ce cas l'association a bien pour but la compétition sportive, ce qui va logiquement entraîner une sélection afin d'avoir l'équipe la plus performante possible. Cela semble parfaitement compatible avec la non sélection des enfants ayant un niveau jugé insuffisant.

Par CHARLESLEM

Bonsoir

Non !!! Monter en D1 ok mais au détriment d'autres enfants qui doivent aussi pouvoir s'entraîner et jouer. On est pas au PSG !!! Ni dans un centre d'entraînement pour en faire des pros. Donc sans attendre allez voir le maire car c'est juste un comportement de petit chef. Si cet entraîneur a des ambitions il ne doit pas empêcher les enfants pour lesquels c'est un plaisir qu'ils partagent avec leurs copains. Certains sont meilleurs et alors ?

Par kang74

Bonjour

Il ne s'agit pas d'exclure.

Il s'agit de re renouvellement de licence .

Pa de là, oui, Le renouvellement d'une licence n'est pas obligatoire. Seuls les entraîneurs et dirigeants responsables jugent s'ils doivent ou non procéder au renouvellement. Les adhérents doivent impérativement se renseigner auprès de leurs entraîneurs et dirigeants avant la fin de la saison en cours, pour connaître s'ils seront admis à renouveler leur licence pour la saison prochaine.

Je rappelle que les clubs de foot engagés dans les compétitions sont sélectifs, mais qu'il y a suffisamment de clubs pour que les enfants puissent pratiquer à leur niveau.

Enfin vu leurs moyens, il y a pas ou peu de salariés : le manque de bénévoles limite la possibilité de faire plusieurs équipes de niveaux différents.

Par de là, c'est très courant que cette règle soit appliquée .

Par Isadore

Monter en D1 ok mais au détriment d'autres enfants qui doivent aussi pouvoir s'entraîner et jouer.

Les statuts d'une association sont très libres. Si celle-ci a pour but de faire de la compétition, et si le processus de sélection ne les contredit pas, il est vain de lutter.

De toute façon même s'il était possible de contraindre l'association à garder le fils de Sandra26 dans l'équipe, quel serait l'intérêt pour l'enfant ? Le président de l'association, élu par les membres, souhaite donner la priorité à la performance sportive. Si l'enfant et les parents ne sont pas en phase avec cette politique le sport va perdre son intérêt.

Donc sans attendre allez voir le maire

Le maire n'a aucun droit de s'ingérer dans la gestion d'une association.